



ATHÉNÉE ROYAL
JEAN ABSIL

Av. Hansen Soulie 27
1040 Etterbeek

T. 02/736 59 76
athenee@absil.eu

Etterbeek, le 2 septembre 2024

Demande de mise en place d'un protocole d'aménagements raisonnables

Chers parents,

Si votre enfant a un besoin spécifique, à savoir un besoin résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation, permanents ou semi-permanents d'ordre psychologique, mental, perceptif, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour lui permettre de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire, et que vous souhaitez que soient mis en place au sein de l'école des aménagements raisonnables, vous devez alors introduire une demande afin que l'école prenne les mesures adaptées aux besoins de votre enfant.

La demande d'aménagements raisonnables doit être introduite auprès de Mme Hanchir, déléguée aux aménagements raisonnables de l'école à l'adresse mail suivante : carine.hanchir@absil.eu. Cette demande doit être accompagnée d'un diagnostic.

Un rendez-vous pour une réunion de concertation sera alors fixé afin de rédiger un protocole. La direction de l'école évaluera, sur propositions des parents, des pôles territoriaux et du paramédical en charge de l'élève le caractère raisonnable des aménagements selon différents critères spécifiques.

Le protocole est signé d'une part par l'école, d'autre part par les parents de l'élève s'il est mineur ou par l'élève lui-même s'il est majeur.

Les professeurs de l'élève seront informés du protocole d'aménagements raisonnables mis en place.

Je vous d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Caroline Pisonier
Directrice